

Renseignements

Au **début du mois de février**, le **simulateur de calcul** pour la prochaine année scolaire sera disponible sur le site internet de l'Aide financière aux études. Celui-ci pourrait vous donner un approximatif de votre calcul, à condition de mettre les bonnes informations. **Le formulaire de demande d'aide financière en ligne sera disponible à la fin du mois de mai.** Le **traitement d'une demande varie de quatre à six semaines.** Une demande complète incluant tous les documents requis pourrait vous permettre d'avoir accès à votre aide financière dès la rentrée. Le Programme d'Aide financière aux études s'adresse aux personnes qui poursuivent des études à temps plein ou sont réputées poursuivre des études à temps plein pour faire des études secondaires à la formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires.

Conditions d'admissibilité

- Avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou un statut de personne réfugiée ou protégée;
- Être une personne considérée comme résidente du Québec;
- Être une personne inscrite dans un établissement d'enseignement et un programme d'études reconnus pour l'attribution d'une aide financière;
- Être aux études à temps plein ou être une personne réputée aux études à temps plein;
- Respecter votre période d'admissibilité (nombre de mois pendant lesquels vous pouvez obtenir de l'aide financière);
- Respecter votre limite d'endettement (montant maximal de prêt que vous pouvez obtenir).

Sans contribution d'une tierce personne

- Vous êtes célibataire et vos parents sont décédés.
- Vous êtes une personne divorcée, séparée ou veuve.
- Vous êtes le parent d'un enfant ou vous êtes enceinte d'au moins 20 semaines.
- Vous avez subvenu à vos besoins **SANS** résider chez vos parents pendant au moins 24 mois **ET** sans être aux études à temps plein.
- Vous avez travaillé pendant au moins 24 mois sans être aux études à temps plein.
- Vous avez cessé d'étudier à temps plein pendant au moins 7 ans après la fin de l'obligation de fréquentation scolaire.
- Vous avez fait des études universitaires au Québec pendant au moins 3 ans et vous avez accumulé 90 crédits dans un même programme.
- Vous avez obtenu un baccalauréat au Québec ou un diplôme d'études supérieures en musique.
- Vous poursuivez des études universitaires de 2^e ou 3^e cycle à temps plein.

Avec contribution d'une tierce personne

En plus de vos revenus, ceux de vos parents, de votre personne répondante ou de votre conjointe ou conjoint peuvent être pris en compte dans le calcul de l'aide financière que vous pourriez recevoir. C'est votre situation personnelle qui détermine si l'on vous considère comme une personne autonome ou avec contribution. Si vous n'êtes dans aucune des situations précédentes, une contribution des parents ou de la personne répondante est exigée. Dans l'éventualité où vos parents ne vivent plus ensemble, seuls les revenus du parent avec qui vous habitez ou habitiez en dernier sont considérés.

Pour plus d'informations,
numérisez le code QR :



Renseignements supplémentaires

Marika Langlois, responsable de l'Aide financière aux études | Courriel : mlanglois@cegepba.qc.ca
Tél. : 418 228-8896, poste 2252 | Local : C-164 (Saint-Georges) ou par Teams

1. Accéder à la plateforme



ou clique [ici](#)

Mon dossier d'aide financière aux études Service en ligne


Services en ligne. Accéder à son dossier d'aide financière aux études. Faire une demande d'aide financière.

[Voir plus →](#)


Accéder à Mon dossier d'aide financière aux études

2. Connection ou inscription

Se connecter



S'inscrire



3. Remplir votre demande



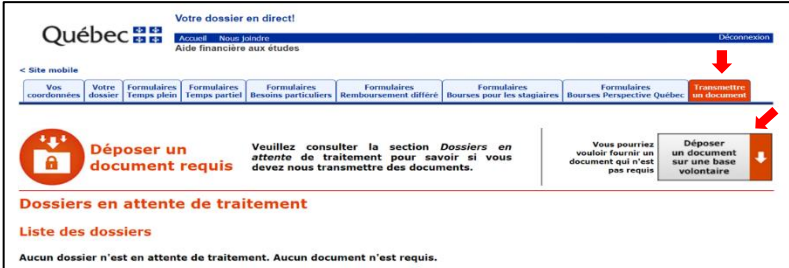
Information pour la section Études poursuivies : ★

Code d'établissement : Saint-Georges 937000
Lac-Mégantic 937001
Sainte-Marie 937002

Code du programme : ex. : 180A0




4. Document à transmettre (si demandé)



Si la déclaration d'une **tierce personne** est attendue, celle-ci devra se connecter dans **son** dossier en ligne. Elle devra suivre l'étape 1 et 2 et choisir son profil.

5. Homologation du certificat de garantie (lors de la première demande)



Un courriel de l'Aide financière aux études vous sera envoyé lorsque votre certificat de garantie sera prêt. Celui-ci sera déposé dans l'onglet **Avis**. Vous devrez **l'imprimer** et **l'apporter** à votre institution financière. Les institutions participantes sont :

- Mouvement Desjardins
- Banque de Montréal
- Banque Royale du Canada
- Banque Laurentienne du Canada
- Banque Nationale du Canada